

Cabinet Pierre Jakob :**Privilégier la résolution amiable des conflits**

Avocat au barreau de Lyon depuis 10 ans, Maître Pierre Jakob intervient sur la France entière en droit public et en droit de la construction, avec comme spécificité celle d'être médiateur agréé.



Maître Pierre Jakob

Comment se déclinent les activités de votre cabinet ? Elles englobent le droit public en général, et plus spécifiquement le domaine de la commande publique, ainsi que le droit de la construction, public et privé, en conseil comme en contentieux.

Le caractère transversal de mon activité (avec une intervention tant côté public que privé) me confère une grande connaissance de ces deux domaines ainsi que des enjeux des deux parties.

En tant que médiateur agréé, vous êtes sensibilisé au règlement amiable des différends... Effectivement, ce qui me permet d'envisager systématiquement, avant le recours au Juge, une alternative concertée entre les parties. Cette spécificité s'avère par exemple importante lors d'opérations de construction, naturellement longues et complexes, où le maintien de lien entre les intervenants, même en cas de conflit, est fondamental. C'est également le cas dans le cadre de contrats publics, dont l'exécution peut s'étendre dans le temps.

Quel conseil souhaitez-vous donner aux entreprises ? Dans le cadre de procédures d'attribution de marchés publics, je leur conseillerais de se faire accompagner par un avocat pour sécuriser leur candidature et pour appréhender l'étendue de leurs engagements.

14, rue Rabelais - 69003 Lyon – Tél : 04 74 46 71 00



PLUS D'INFOS : www.jakob-avocat.fr | contact@jakob-avocat.fr